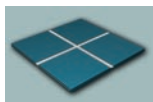


Bien que la norme de produit NBN EN 13888 ne nécessite pas l'apposition du marquage CE, les désignations relatives aux performances des mortiers de jointolement fabriqués en usine font leur apparition. L'usage visé dans la norme, tant intérieur qu'extérieur, concerne aussi bien les sols que les murs. Cette norme définit les caractéristiques et spécifie les valeurs d'exigences performancielles de ces produits, mais ne formule aucune spécification ni recommandation quant à la conception ou la mise en œuvre.



✍ Y. Grégoire, ir-arch., chef de division adjoint, division 'Matériaux', CSTC

1 LES MORTIERS DE JOINTOLEMENT

Les mortiers de jointolement sont destinés à remplir les joints entre tous types de carrelages, à l'exception des joints de mouvement. Comme le montre le tableau 1, les mortiers sont répartis en deux grands types selon la nature du liant. A chaque type correspond un symbole repris dans la désignation du mortier. Il est à noter que les différents types ont des caractéristiques spécifiques, associées à des méthodes d'essai spécifiques.

2 SPÉCIFICATIONS ET DÉSIGNATIONS

Les spécifications dépendent du type de produit. Un mortier est désigné en fonction de la nature du liant (CG ou RG). Les mortiers à base de ciment peuvent être répartis en deux classes : la classe 1 pour un mortier normal, la classe 2 pour un mortier amélioré (cf. tableau 1). Les produits mis sur le marché doivent clairement comporter, sur les emballages et/ou dans la documentation technique, les informations relatives à la fabrication, au type et

Tableau 1 Types de mortiers, répartis selon la nature du liant.

Type	Composition	Désignation
Mortier à base de ciment CG	Mélange de liants hydrauliques, de granulats et d'additifs organiques et inorganiques	CG1 : mortier normal CG2 (ou CG2WAr) : mortier amélioré CG2W : mortier amélioré avec absorption réduite d'eau CG2Ar : mortier amélioré avec forte résistance à l'abrasion
Mortier à base de résine réactive RG	Mélange de résines synthétiques, de granulats et d'additifs organiques et inorganiques, durcissant par réaction chimique	RG : mortier normal

à la classe du mortier (cf. tableau 1) ainsi que le mode d'emploi.

2.1 SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX MORTIERS À BASE DE CIMENT (CG)

Les exigences minimales liées aux caractéristiques fondamentales d'un mortier à base de ciment correspondent à la désignation CG1 (cf. tableau 2). A la satisfaction de ces caractéristiques fondamentales peut s'ajouter le respect d'exigences sur des caractéristiques additionnelles.

Il n'existe pas de spécification pour la déformation transversale testée selon la norme NBN EN 12002 lors d'un essai de flexion. Le producteur peut déclarer la valeur à titre d'information complémentaire.

2.2 SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX MORTIERS À BASE DE RÉSINE RÉACTIVE (RG)

Les exigences liées aux caractéristiques fondamentales d'un mortier à base de résine réactive correspondent à la désignation RG (cf. tableau 2).

Ces mortiers sont généralement utilisés lorsqu'une résistance chimique est recherchée. Dès lors, une information peut être donnée concernant le comportement du mortier au contact de produits agressifs (chimiques) susceptibles de survenir lors de l'utilisation de la surface. L'essai, suivant la norme NBN EN 12808-1, simule les conditions de service et d'exposition prévues, mais il n'existe pas de valeur limite. ■

 www.cstc.be
LES DOSSIERS DU CSTC N° 3/2008

Cet article, dont la version intégrale paraîtra bientôt sur www.cstc.be, a été rédigé dans le cadre de l'Antenne Normes 'Bétons, mortiers et granulats' (www.normes.be).

Tableau 2 Spécifications relatives aux mortiers de jointolement.

Caractéristiques	Exigences			Méthode d'essai
	Fondamentales CG1	Additionnelles CG2W et/ou Ar	Fondamentales RG	
Résistance à l'abrasion (mm ³)	≤ 2000	≤ 1000 (Ar)	≤ 250	NBN EN 12808-2
Flexion (N/mm ²) / Compression (N/mm ²) 'sec'	≥ 3,5 / ≥ 15	≥ 3,5 / ≥ 15	≥ 30 / ≥ 45	NBN EN 12808-3
Flexion (N/mm ²) / Compression (N/mm ²) 'après gel'	≥ 3,5 / ≥ 15	≥ 3,5 / ≥ 15	–	
Retrait (mm/m)	≤ 2	≤ 2	≤ 1,5	NBN EN 12808-4
Absorption d'eau après 30 minutes (g) / après 240 minutes (g)	≤ 5 / ≤ 10	≤ 2 / ≤ 5 (W)	– / ≤ 0,1	NBN EN 12808-5